



PREFECTURE DU VAR

CABINET DU PREFET

SERVICE INTERMINISTERIEL
DE DEFENSE ET DE PROTECTION CIVILES

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES
DU DEPARTEMENT DU VAR

VIGILANCE ORANGE POUR PLUIE-INONDATION

Bulletin Régional de suivi.
CENTRE METEOROLOGIQUE INTERREGIONAL D'AIX-EN-PROVENCE
Bulletin émis le mardi 30 septembre 2014 à 13h45

Numéro : 3009SE06
Type d'événement : Pluie-Inondation.
Evénement en cours.
Fin d'événement le mercredi 01 octobre 2014 à 06h00

Début de suivi pour 1 département : Var (83).

Faits nouveaux :
Le département du Var passe en orange pour de fortes précipitations.

Situation actuelle :
Le Var passe en vigilance orange pour de fortes précipitations : en cours d'après-midi et durant la nuit de mardi à mercredi, l'activité va se renforcer en liaison avec un passage pluvio-orageux. Les cumuls de pluie sur le département du Var au cours de cette période pourront atteindre localement 60 à 80 mm, voire même ponctuellement plus de 100 mm.

.../...

Adresse postale :
PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet
B.P 1209 - Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie – 83070 TOULON CEDEX

- 2 -

Conséquences possibles :

Précipitations/Orange

- * De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues.
- * Des inondations sont possibles dans les zones habituellement inondables.
- * Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés.
- * Risque de débordement des réseaux d'assainissement.
- * Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau «grandes lignes».
- * Des coupures d'électricité peuvent se produire.

Conseils de comportement :

Précipitations/Orange

- * Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- * Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- * Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.

Le Préfet du Var appelle à la vigilance et conseille d'éviter les activités nautiques et de faire preuve de prudence à proximité des cours d'eau.

TOULON, le 30 septembre 2014

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

Signé : Emmanuel DUPUIS

Adresse postale :
PREFECTURE du VAR – Cabinet du Préfet
B.P 1209 - Boulevard du 112^{ème} Régiment d'Infanterie – 83070 TOULON CEDEX